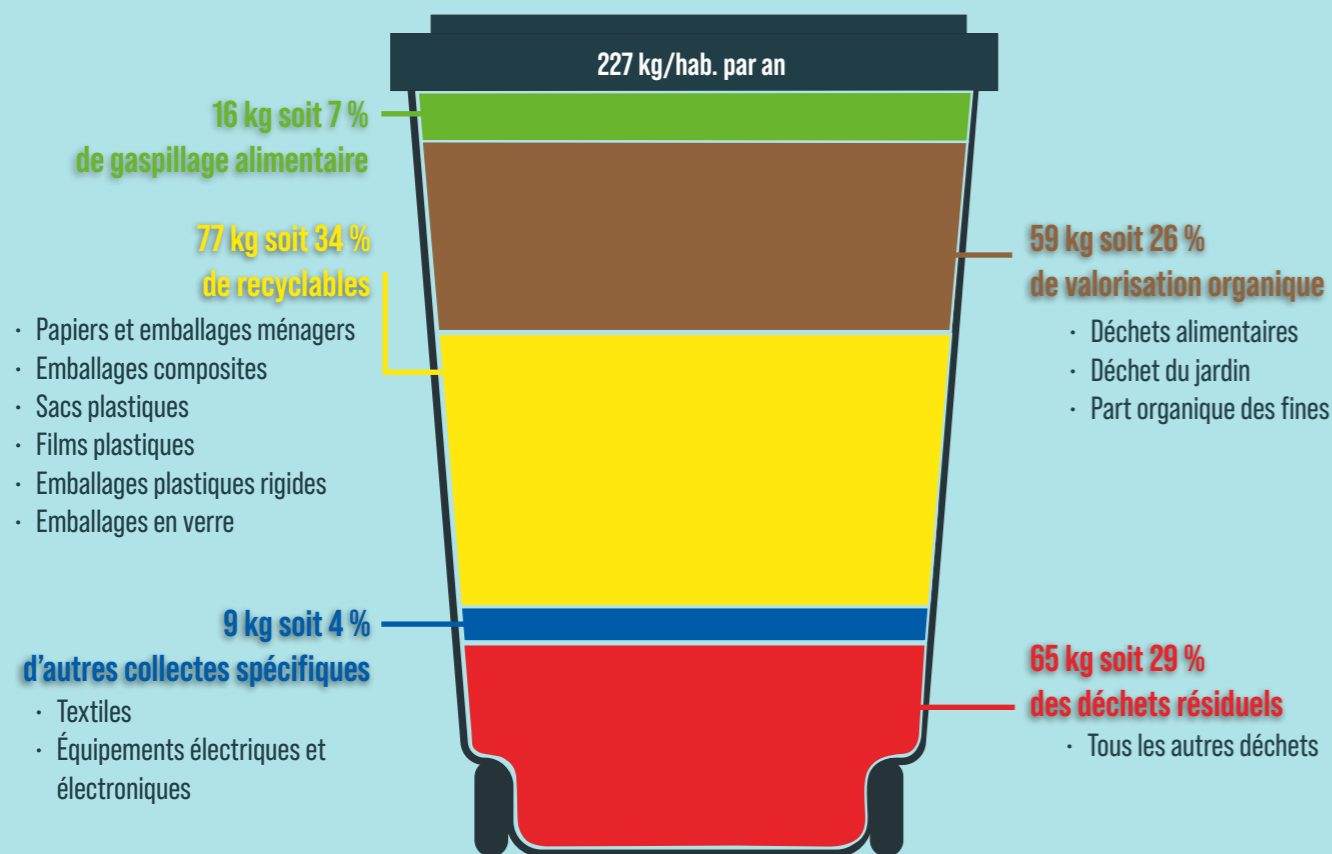


LA RÉDUCTION DE NOS **déchets** à portée DE *main*!

GUIDE PRATIQUE



COMPRENDRE * le contenu DE SA poubelle pour mieux LE valoriser!



Le saviez-vous ? Un habitant du Bassin d'Aurillac produit en moyenne 227 kg d'ordures ménagères par an. Plus de 70 % de ces déchets peuvent être valorisés au travers de différentes filières. Diriger son déchet vers le bon service est la première étape pour permettre un traitement adapté ! Et chacun peut le faire pour participer aux objectifs nationaux de réduction des déchets, de développement durable et de protection de la planète.

LE MEILLEUR * déchet est celui QUE L'ON NE produit pas!





LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE



Le saviez-vous ? Le gaspillage alimentaire représente 16 kg/an/hab du volume de notre poubelle noire. Comment réduire ce volume ?

Être vigilant sur les dates de péremption

* DLC

Date Limite de Consommation
« à consommer jusqu'au... »

Dépassé cette date, consommer l'aliment peut présenter des risques.

Ex : viandes et poissons frais, produits lactés

* DDM

Date de Durabilité Minimale
« à consommer de préférence avant... »

Dépasser cette date ne présente pas de risque, l'aliment peut simplement perdre en qualité gustative.

Ex : boîtes de conserves, gâteaux, pâtes

Acheter et cuisiner dans des quantités adaptées

- * Prévoir les repas de la semaine pour acheter seulement ce qui est nécessaire et faire des économies
- * Conserver les restes : bocaux, congélation, lacto-fermentation...



RÉDUIRE LES DÉCHETS À LA SOURCE



Inscrire « Stop pub » sur sa boîte aux lettres

Chaque année, en moyenne 40 kg de prospectus sont distribués par boîtes aux lettres. Ils finissent souvent dans notre poubelle, sans être lus.

- * Commandez l'autocollant « stop pub » sur le site : www.stoppub.fr
- * ou téléchargez-le sur le site et imprimez-le
- * vous pouvez aussi choisir de le confectionner vous-même.

STOP PUB
Non merci à la publicité papier



Acheter des produits en vrac

Cela permet d'acheter uniquement les quantités nécessaires, de supprimer les emballages autour des produits et de faire des économies.



Nos manières de consommer peuvent avoir un impact positif sur l'environnement. Certains choix éco-responsables permettent de réduire la production de déchets à la source et le gaspillage de matière première !

Fabriquer ses produits ménagers ou cosmétiques

Il existe sur internet de nombreux tutoriels pour confectionner soi-même ses produits ménagers et ses produits cosmétiques : shampoing, lessive, déodorant... De même, d'autres objets peuvent être fabriqués facilement comme par exemple des cotons réutilisables ou des mouchoirs en tissu.



Lessive maison !

Dans une casserole, faites chauffer 2 l d'eau et ajoutez-y 100 g de savon de marseille en copeaux, 2 c.à.s de bicarbonate de soude et 1 c.à.s de cristaux de soude.

Mélangez bien jusqu'à ce que ce savon ait complètement fondu.

Versez le tout dans une bouteille en verre ou un ancien bidon de lessive.

Louer plutôt qu'acheter

Pour une utilisation occasionnelle de matériel spécifique, louer est plus judicieux que d'acheter. Cela permet de réduire la production d'emballages et de cartons, mais aussi de faire des économies.

Des étagères à installer ? Essayez de louer une perceuse dans une boutique spécialisée ou à un voisin !

Acheter des produits rechargeables et durables

✧ Des produits du quotidien existent en version rechargeable : stylos, piles, essuie-tout, gel douche, parfum, dentifrice, lessive, spray ménager, liquide vaisselle...

✧ Préférer des produits durables et réparables : téléphone portable durable, collants qui ne filent pas...
Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site : www.produitsdurables.fr



DONNER UNE SECONDE VIE

Entretenir et réparer

Prendre soin de ce que l'on possède déjà et faire réparer les objets abîmés permet d'économiser des ressources et de maîtriser son budget.

Le site "répar'acteurs" répertorie tous les acteurs près de chez vous en capacité de réparer vos biens abîmés : www.reparacteurs.artisanat.fr

Revendre

Revenir son matériel d'occasion sur des sites internet de revente entre particuliers, dans des magasins spécialisés, lors d'un vide-grenier ou d'une brocante ou à une connaissance par exemple.

Donner

✧ Emmaüs, situé au 10 rue de la Somme à Aurillac, peut récupérer vos dons d'objets et leur donner une seconde vie. Ils sont vendus pour faire le bonheur de quelqu'un d'autre ou ils sont envoyés dans une filière de recyclage. Vos dons d'objets feront fonctionner l'association et font vivre les compagnons qui y travaillent.

✧ L'association Oxygène située au 35 Boulevard de Canteloube à Aurillac récupère également vos dons d'électroménager, d'ordinateurs, d'écrans, de batteries. Ces objets sont remis en état pour être ensuite vendus. Ils peuvent aussi être recyclés ou démantelés. Les pièces détachées sont alors utilisées pour la réparation d'autres appareils, ou vendues à des particuliers.

✧ La ressourcerie Tri-Fouillis, au 11 rue Jacques-Prévert à Aurillac, donne également une seconde vie aux objets que vous n'utilisez plus.

✧ Vous pouvez aussi donner à un voisin, un ami ou à votre famille.

ADOPTER LES bonnes pratiques DE jardinage



VALORISER LA MATIÈRE ORGANIQUE

Composter pour valoriser les matières organiques

Compostez vos épluchures, déchets de repas (excepté la viande ou le poisson) et déchets du jardin pour produire un excellent amendement pour vos plantes et votre potager.

Comment composter chez soi ?

Le compostage en tas

Cette technique consiste à amasser les déchets organiques biodégradables au fond du jardin.

Elle convient particulièrement aux grands jardins (plus de 800 m²) qui génèrent beaucoup de déchets d'entretien, mais également aux personnes qui ont peu de temps à consacrer à leur compost.

Le compostage en bac ou dans un composteur

Cette technique convient aux foyers qui ont un espace limité et de petites quantités de déchets à composter, sans pic de production.

Adhérer à la démarche de compostage :
<https://eservices.caba.fr>

Pailler son potager avec des végétaux taillés ou coupés

Il est possible de pailler ses cultures avec de l'herbe sèche, des feuilles ou des brindilles. Le paillage sert à enrichir le sol et retient également l'humidité, ce qui limite le besoin d'arrosage.



JARDINER DIFFÉREMMENT

Planter en réfléchissant à l'impact des végétaux

- ✿ Planter plutôt des végétaux à croissance lente : cela évite alors un trop gros entretien à effectuer et permet de produire moins de déchets verts.
Exemples : l'hamamélis (1,5 m de hauteur au bout de 5 ans), la bruyère (taille adulte au bout de 3 ans)
- ✿ Planter des végétaux contribuant au maintien ou au développement de la biodiversité : une haie par exemple constitue un réservoir de biodiversité. Elle se compose d'un mixte entre feuillus et résineux, à feuillage caduc et persistant.
- ✿ Favoriser des essences locales : elles sont adaptées à notre territoire et pourront donc s'y épanouir.
Exemples : sorbier, bruyère d'été (qui constituera une haie basse), hêtre...

Utiliser le service de broyage à domicile de la CABA

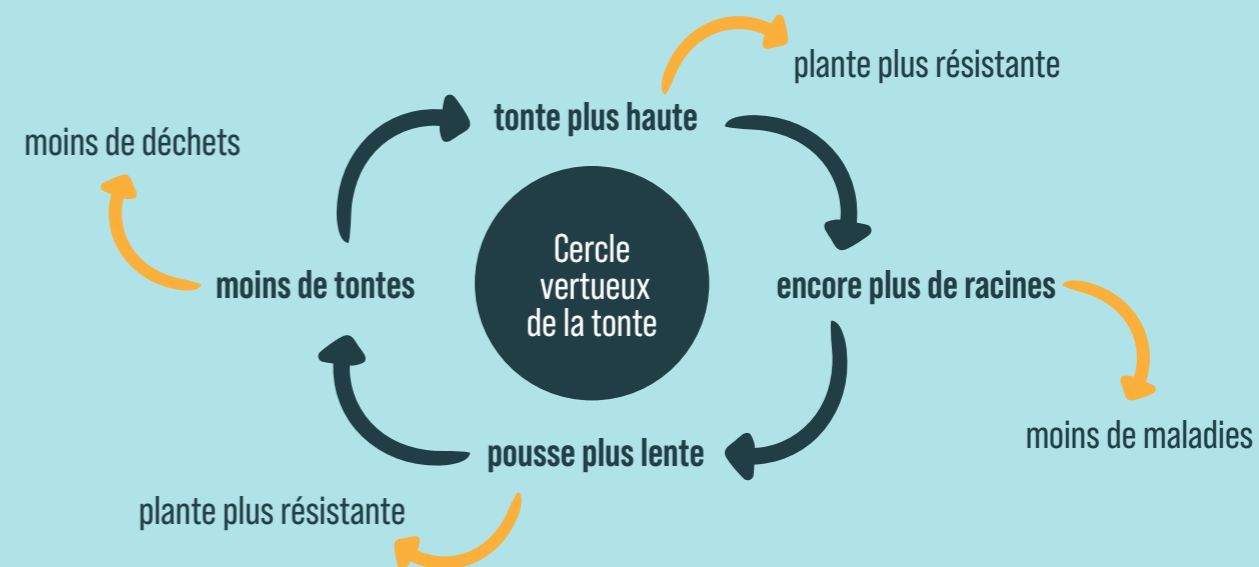
- ✿ Le broyat sert à alimenter votre composteur ou bien à pailler vos cultures.
- ✿ Du lundi au jeudi, un agent de la CABA peut se déplacer pour broyer les végétaux sur votre terrain. Le broyat obtenu est laissé sur place. L'agent vous fournit des explications sur son utilisation (compostage, paillage). Tarif : 40 € l'heure ou 100 € les 3 heures.

Faites votre demande au service de broyage à domicile ici :

<https://eservices.caba.fr>

Tondre moins souvent

- ✿ Vous pouvez laisser l'herbe sur place après le passage de la tondeuse, cela permet d'enrichir la pelouse en dessous.
- ✿ Tondre moins souvent, c'est adopter une tonte un peu plus haute, mais aussi mettre en place un cercle vertueux dans son jardin :



Adopter des poules

Pourquoi ne pas aller plus loin et adopter une poule ! En une année, elle picorera volontiers 150 kg de déchets (tontes, épluchures, restes de repas...) et en échange, vous obtiendrez 150 à 200 œufs.



Brûler ses déchets verts est interdit par le Code de l'Environnement !

C'est risquer 450 € d'amende, mettre sa santé en danger, troubler son voisinage, risquer de déclencher un incendie et de gaspiller une ressource valorisable...

Bien sûr, c'est aussi mettre l'environnement à mal puisque 50 kg de déchets verts brûlés émettent autant de particules fines qu'un trajet de 13 000 km en voiture récente au diesel.

Tous les emballages ET papiers SE TRIENT

LE TRI,
C'EST DANS
ta main

Pas de question à se poser...

- * Un emballage métallique, plastique ou cartonné, un papier : je dépose en vrac dans mon bac de tri ou dans mon Point d'Apport Volontaire.
- * Un emballage en verre : je jette dans mon conteneur à verre.

Dans un bac de tri ou une colonne de tri

► journaux, magazines, prospectus, papiers



► emballages métalliques y compris bouchons et couvercles d'emballages en verre



► emballages en papier/carton et briques alimentaires



► emballages plastiques



Dans un conteneur à verre

► Bouteilles en verre (eau, vin, apéritif, alcool, huile, vinaigre, sirop, soda), bocaux, pots de confiture, flacons



INUTILE DE RINCER

JE DÉPOSE EN VRAC DANS LE BAC
OU LA COLONNE DE TRI

BIEN VIDÉ, NON EMBOÎTÉ
INUTILE DE RINCER AVANT DE JETER



DÉPOSER AU BON ENDROIT

Piles et batteries

Des bornes de collecte sont disponibles en supermarché et dans d'autres magasins. Pour les localiser, la carte des lieux de collecte sur le site Corepile : <https://www.corepile.fr>

Médicaments

Périmés ou non, ils sont à rapporter en pharmacie. La notice et l'emballage vont, eux, au tri.

Vêtements, textiles et chaussures

❖ Déposez les textiles (vêtements, linge de maison) et chaussures (liées par paires) dans les bornes du Relais. Abimés ou non, ils seront quand même valorisés.

Sur le site de l'organisme, vous trouverez une carte répertoriant toutes les bornes du territoire : <https://lerelais.org/oudonner.php>.

❖ Donnez-les à Emmaüs, situé au 10 rue de la Somme à Aurillac.

Équipements électriques et électroniques

❖ Vous pouvez déposer ces équipements dans des associations qui réparent ou valorisent les pièces, comme l'association Oxygène, située au 35 boulevard de Canteloube à Aurillac.

❖ Dans les magasins revendeurs, vous pouvez utiliser le « 1 pour 1 » : lorsque vous achetez un appareil neuf, votre ancien produit équivalent est repris gratuitement afin d'être recyclé.



Et le « 1 pour 0 » ?

Le « 1 pour 0 » permet de faire reprendre son équipement, sans obligation d'achat (via un point de collecte en magasin). Retrouvez les enseignes près de chez vous sur le site d'Ecosystem : <https://www.ecosystem.eco/fr/>.

EN ^{*}déchetterie ?

Déchets verts

Sauf les souches

Mobilier

Meuble, matelas...

Cartouche d'encre

Ferraille et métaux

Équipements électriques et électroniques non-réparables *

Bois

Non traité

Ampoule

Sauf hallogène et à filament

Gros carton

Gravat et autre encombrant

Gravat, placoplatre, isolant, revêtement de sol, miroir...

Produits dangereux *

Produits résiduels de bricolage, d'entretien et de jardinage...

INFOS pratiques

Déchetterie de l'Yser

rue de l'Yser
15000 Aurillac
04 71 64 51 08

Déchetterie des Quatre Chemins

ZA des Quatre Chemins
15250 Naucelles
04 71 43 05 76



Horaires

du lundi au samedi
de 8 h à 12h15,
de 13h30 à 18 h


* Acceptés seulement à la déchetterie des Quatre Chemins



GUIDE PRATIQUE

Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac

3 place des Carmes - CS 80501
15005 Aurillac cedex

 Tél : 04 71 46 86 30

 contact@caba.fr

 www.caba.fr

Crédits images : Freepik, Flaticon

